

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LE Grand Conseil rétabli, & contre lequel le Parlement de *Paris*, a fait bien des réclamations, ayant donné un Mémoire au Roi sur une affaire qui s'est passée au sujet d'un Procureur en sa Jurisdiction, nommé Tardif, Sa Majesté a demandé une grande Députation de ce Parlement, qui s'est renduë le 19 Mai au matin à *Versailles*; aussi à cause de deux Arrêts de cette Cour donnés le 7 du même mois, que le Roi cassé & annulle par celui qu'on va rapporter de son Conseil d'Etat, & dont le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, a fait la lecture aux Députés en présence de S. M. qui leur dit avant cette lecture.

Après les deux Arrêts que vous venez de rendre & de faire publier dans le tems que vous me demandiez réponse à vos Remontrances, je dois avant tout user de mon autorité contre cette entreprise inouïe & inexcusable. Ecoutez ce que je viens de rendre, en mon Conseil, pour la réprimer.

Voici l'Arrêt lû par le Comte de Saint-Florentin.

» Vû par le Roi, étant en son Conseil, les
» deux Arrêts rendus en sa Cour de Parlement
» de Paris, les Chambres assemblées, le 7 du
» présent mois, imprimés, publiés & affichés;
» par le premier desquels, sondit Parlement, en

*Arrêt du
Conseil d'Etat.*